



PERSPECTIVES **FISCALES AFRICAINES** **2018**

Resume Analytique

Une publication de l'ATAF



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM
FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

Note de droits d'auteur

Droits d'auteur relatifs à cette publication et à ses composantes.

Toute publication, transmission, transcription, traduction ou autres formes de duplications du présent document, dans son intégralité ou en partie, sous un format linguistique ou informatique quelconque, quelle qu'en soit la forme ou le moyen, sans autorisation écrite préalable du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation internationale de pleine capacité juridique et établie conformément à la Convention de Vienne du 8 octobre 2012 sur le droit des traités, est formellement interdite.

Toute reproduction ou adaptation non-autorisée de cette publication constitue une violation des droits d'auteur, passible de poursuites judiciaires aussi bien civiles que pénales.

Restrictions d'utilisation

Les informations contenues dans cette publication sont des informations privilégiées appartenant à l'ATAF, à ses membres et éventuelles branches. Ces informations sont fournies en toute confidentialité, dans l'entendement qu'elles ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles prévues par ce document, sans autorisation préalable de l'ATAF.

Series: ATAF's *African Tax Outlook*

ISBN 978-0-9584218-2-9 (Print)

ISBN: 978-0-9584218-3-6 (PDF)

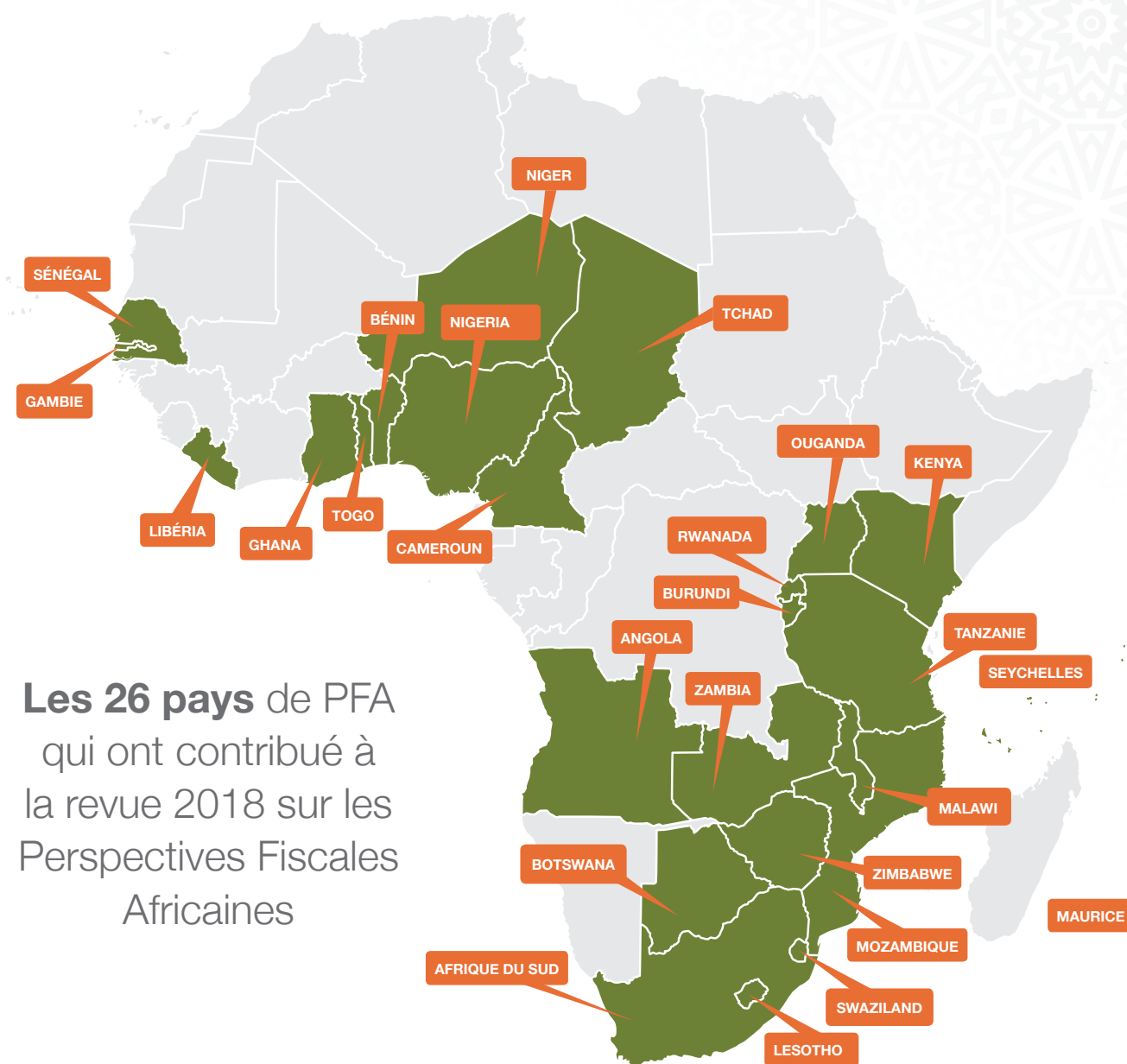


Principales conclusions



Les impôts sont la principale source de recettes des gouvernements modernes. Les impôts sont différents des autres sources de recettes du fait qu'ils sont obligatoires et sans remboursement - ils ne sont généralement pas directement payés en

échange de biens et/ou services spécifiques. Les Perspectives fiscales africaines (PFA) présentent diverses composantes fiscales de 26 pays africains, couvrant la période de 2011 à 2016. Ces pays sont collectivement appelés « Pays de la région des PFA ».



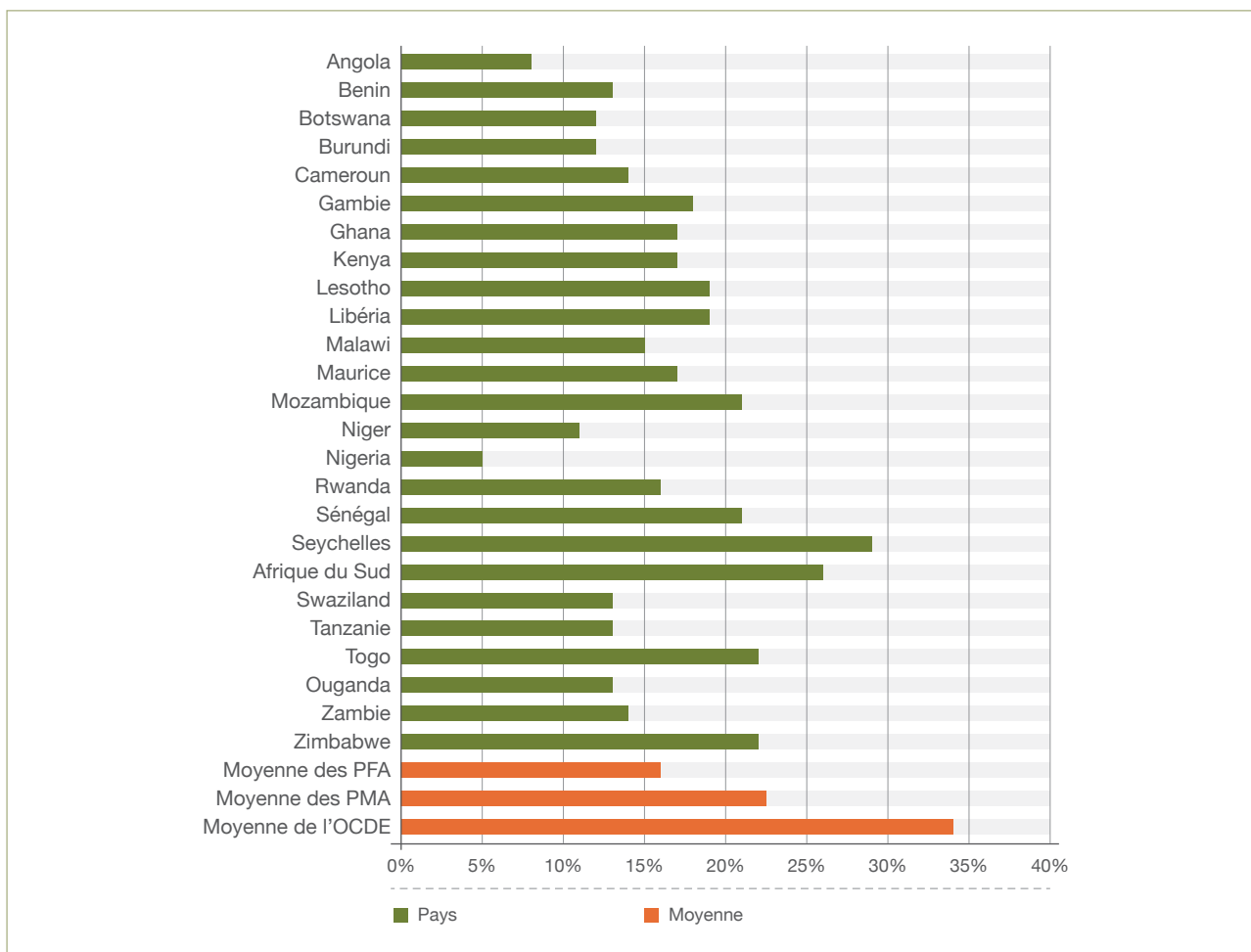
Les 26 pays de PFA
qui ont contribué à
la revue 2018 sur les
Perspectives Fiscales
Africaines

Performance des recettes fiscales

Les pays de la région des PFA ont réalisé des croissances nominales positives en matière fiscale de manière générale, en accord à leur croissance économique. Cependant, cette croissance nominale étant un reflet de l'élasticité des économies, les recettes réelles des pays de la région des PFA ont tendance à baisser. Cela suggère que les systèmes fiscaux peuvent être ajustés afin de leur permettre de mieux s'adapter à la performance économique

et aux fluctuations des prix. Dans ces cas, l'usage ad valorem est recommandé plutôt que des impôts spécifiques. Les ratios impôts/PIB et les contributions au total des recettes varient selon les groupements régionaux. Les régions ayant les plus faibles ratios impôts/PIB peuvent apprendre de celles qui ont des ratios plus élevés, pour améliorer l'efficacité de leurs politiques d'harmonisation. En augmentant les recettes intérieures grâce à l'expansion de l'assiette fiscale, les pays des PFA peuvent accroître leurs ratios impôts/PIB, tout en maintenant leur stabilité.

Figure 1 : Ratios Impôts/PIB des PFA, 2016



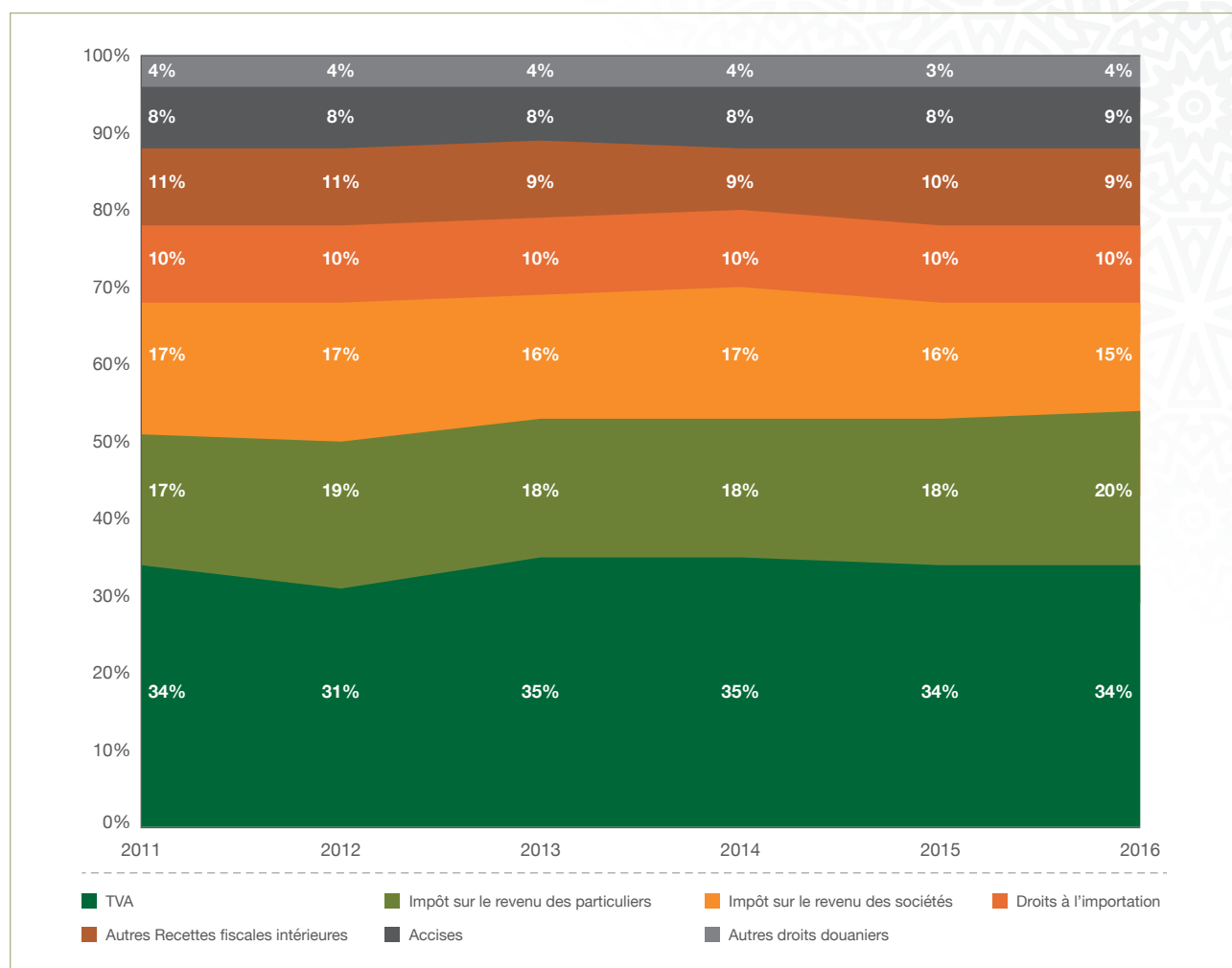
La TVA demeure la vache à lait de la plupart des pays de la région des PFA, avec un ratio moyen TVA/recettes totales de 31 % ; un pourcentage plus élevé que la moyenne de l'OCDE (20%). A mesure que les

pays des PFA s'activent vers l'intégration régionale, ils continuent de réduire leur dépendance vis-à-vis des droits sur les importations. Ainsi, il est crucial que les pays de la région des PFA continuent de mettre

en oeuvre des voies innovantes leur permettant de mobiliser les recettes intérieures, surtout par le biais de la TVA et d'impôts directs qui s'avèrent être des sources de recettes durables. Cependant, les pays des PFA doivent traiter le talon d'Achille » que sont les remboursements de TVA, de manière décisive.

Plusieurs pays de la région des PFA ont des taux de remboursement de la TVA très faibles, comparés aux taux de perception, certains atteignant des taux allant jusqu'à 1%, comparé à la norme de 30% identifiée par Harrison et Krelove (2005)

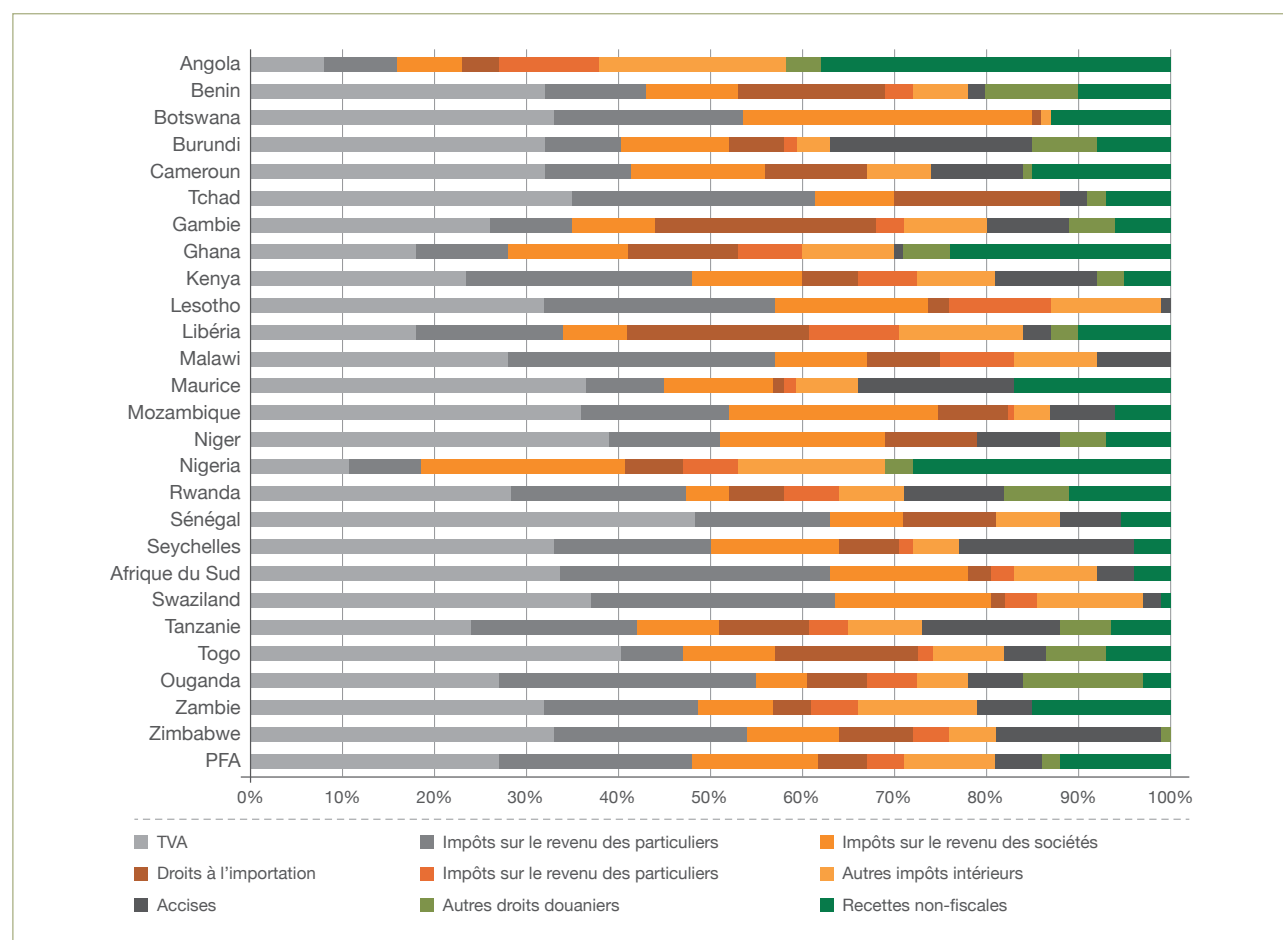
Figure 2 : Tendances dans la composition des recettes au sein des PFA (de 2011 à -2016)



Les ratios Impôt sur le revenu des particuliers (IRP) / PIB dans les pays des PFA sont encore très faibles, comparés à ceux des pays de l'OCDE. Cela peut être attribué au fait que ces pays disposent de revenus plus faibles que ceux des pays développés. Cela peut également suggérer que certains individus fortunés des pays en développement utilisent leur

influence politique pour éviter les impôts. Les pays des PFA devraient tirer exemple de l'Afrique du Sud et l'Ouganda, qui ont accru leur collecte des recettes issues de l'IRP grâce à la création registres d'individus à valeur nette élevée. Du fait de la complexité de leurs affaires fiscale, ce segment requiert des services fiscaux spécialisés.

Figure 3 : Contributions aux recettes totales des PFA Pays (2016)



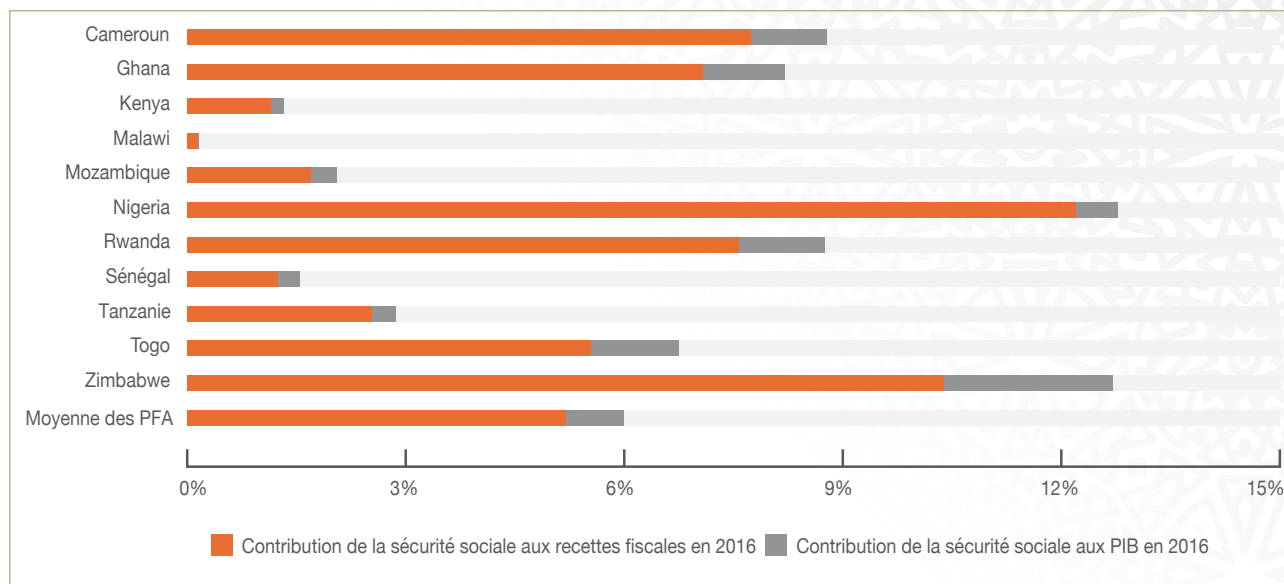
Recettes non-fiscales : Une contribution fiable

Dans la plupart des pays des PFA, les programmes de sécurité sociale sont financés par les contributions de l'employé et de l'employeur, le taux de contribution étant généralement plus élevé pour l'employeur (Turner, 2002). Dans la majorité de ces pays, le taux combiné des cotisations totales des employés et des employeurs est inférieur à 10% des recettes fiscales. Pour des pays tels que Maurice et l'Afrique du Sud, le gouvernement subventionne le système, complètement en dehors des recettes fiscales il est nécessaire d'étendre la couverture de la sécurité sociale dans les pays des PFA, en améliorant le fonctionnement administratif

des institutions de sécurité sociale, en soutenant la croissance économique et en formalisant l'économie.

Les pays des PFA qui dépendent des revenus du pétrole, tels que l'Angola, le Tchad et le Nigéria ont vu leurs recettes diminuer en raison des fluctuations du prix international du pétrole. La baisse des revenus du pétrole a entraîné des compressions importantes dans les ministères et les organismes. Une augmentation des recettes intérieures, qu'elles soient fiscales ou non, peut permettre aux pays de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Par conséquent il est essentiel que les pays des PFA renforcent leurs initiatives de mobilisation des recettes nationales, face à la diminution de l'aide étrangère.

Figure 4: Ratios contributions de la sécurité sociale / PIB dans certains pays des PFA, 2016

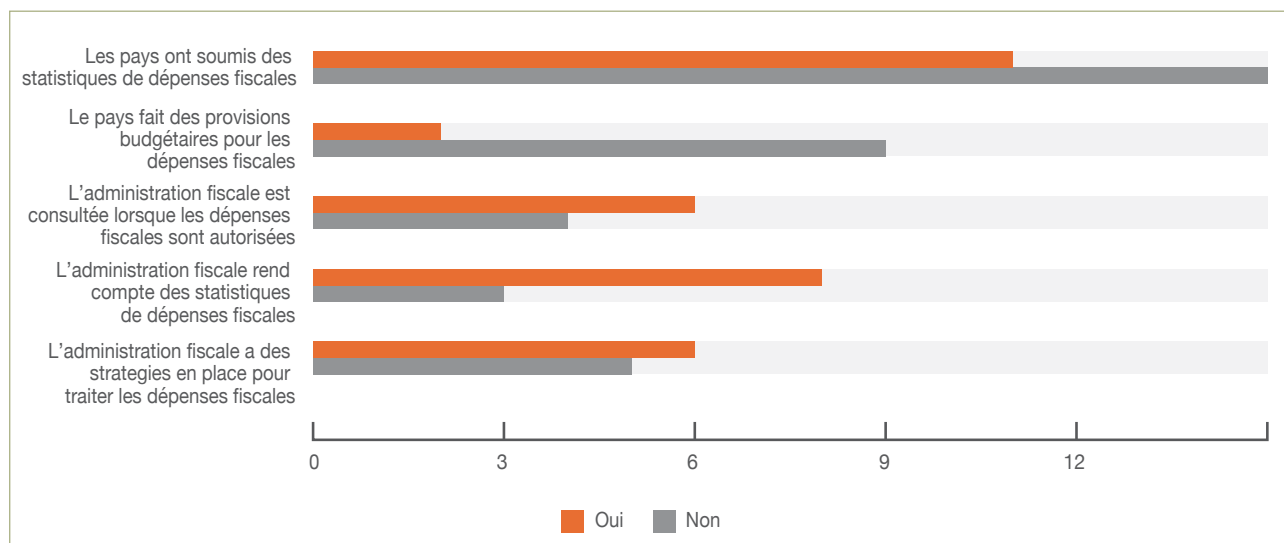


Dépenses de TVA et de droits à l'importation

Le manque de données en matière de dépenses fiscales reste un défi majeur parmi plusieurs pays des PFA. Alors que certains pays comme l'Afrique du Sud et le Ghana sont plus transparents en matière de budgétisation et d'établissement de rapports sur les dépenses fiscales au niveau national, plusieurs pays

des PFA ne les budgétisent ni n'en rendent compte. La perte de recettes en raison des droits à l'importation et des dépenses de TVA était très élevée parmi les pays des PFA. Toutefois, la perte n'est pas reflétée avec précision, car certains pays n'étaient pas en mesure de différencier les taux d'imposition nuls pour les ventes à l'exportation, de ceux appliqués aux ventes intérieures pour les dépenses de TVA.

Figure 5: Réponses consolidées des pays en matières de dépenses fiscales

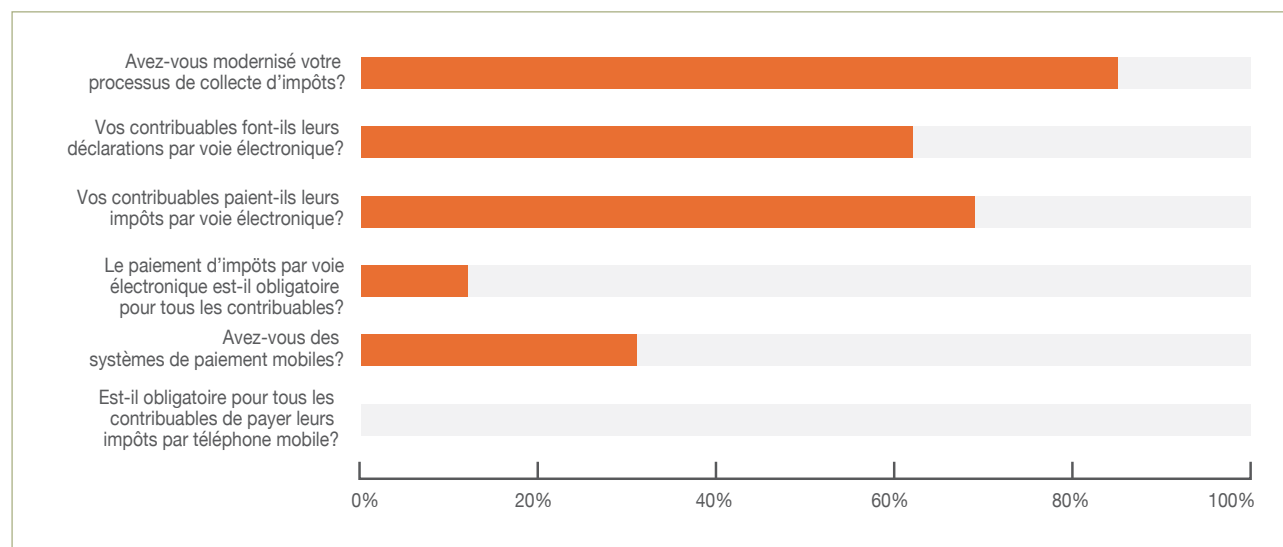


Moderniser les services aux contribuables

La gestion des services d'une administration fiscale comprend tous les services fournis aux contribuables en personne, par téléphone ou par voie électronique. La majorité des administrations fiscales participantes des PFA ont indiqué qu'elles avaient élaboré un plan officiel pour le développement et la fourniture de services aux contribuables. Pour certaines, ces plans font partie intégrante de leur plan d'affaires ou stratégique d'ensemble. Internet est devenu pour les administrations fiscales, un outil important de soutien à l'augmentation du contenu d'information, à l'optimisation de la fonctionnalité et

à la convivialité de l'offre de services. La nature et la portée des services d'assistance fiscale ont incité les administrations fiscales à établir des centres d'appels où les contribuables peuvent contacter l'administration fiscale à leur convenance. Seize des vingt-six pays des PFA ont mis en place des mécanismes dans les centres d'appels en vue de suivre les tendances en matière de temps de réponse. Le Sénégal a mis en place un centre d'appel et de soutien disponible après les heures d'ouverture. Le numéro vert est ouvert de 7h30 à 20h30.

Figure 6: Etat des services aux contribuables

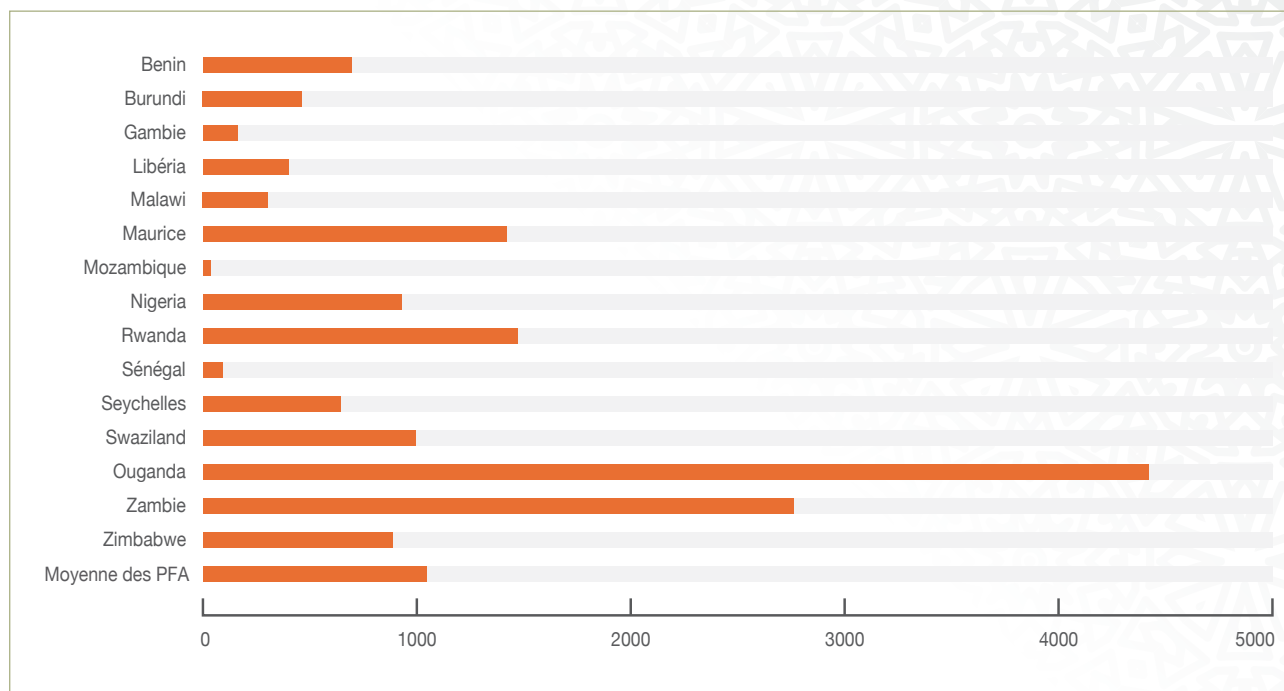


Contrôle fiscal à des fins de discipline fiscale et d'application des mesures douanières

En 2015, les Région des Pays PFA ont basé leur ratio contribuableauditeur sur les différents types de taxes enregistrées. En 2016, en phase avec les bonnes pratiques, il a été décidé de baser l'indice sur le nombre de contribuables enregistrés plutôt que sur

les types d'impôts. Cependant, il est ressorti que le manque de personnel restait un défi majeur pour les pays des PFA avec un ratio moyen Contribuable / Contrôleur fiscal de 1044 : 1. L'Ouganda et la Zambie comptaient le plus grand nombre de contribuables par contrôleur fiscal, avec respectivement 4421 et 2762. Le ratio moyen Personnel / Contrôleur fiscal des pays des PFA est de 20% inférieur à la référence internationale de 30%.

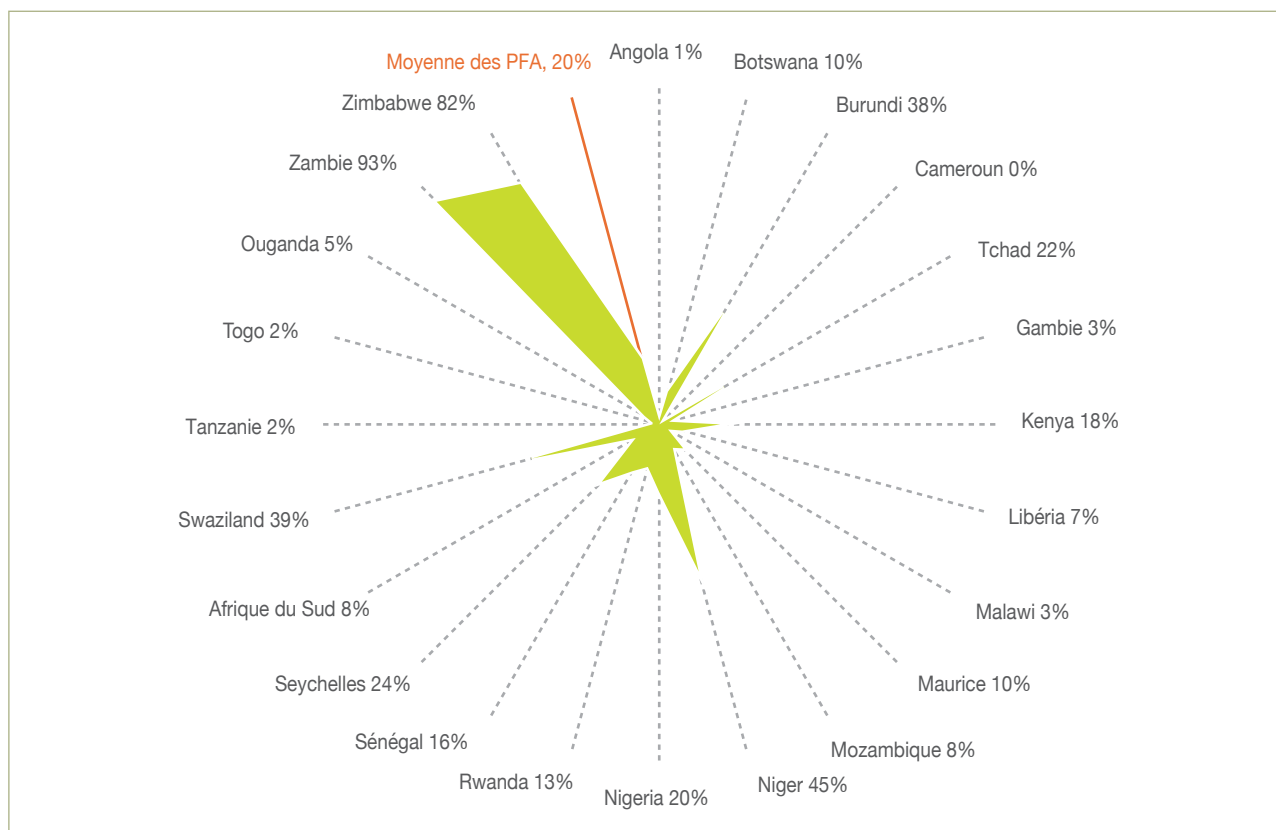
Figure 7: Ratio contribuables/auditeur dans certains pays des PFA, 2016



Pays Les Région des PFA sont confrontés à une lourde tâche d'éradication des arriérés d'impôts. Le ratio moyen arriérés/recettes nettes des PFA est passé de 19,17% en 2015 à 20% en 2016. Ce résultat s'est avéré défavorable en comparaison à la recommandation de l'outil diagnostic d'évaluation de

l'administration fiscale du FMI (TADAT) selon laquelle, le ratio Stock / flux des arriérés d'impôts / Total des recettes devrait être inférieur à 10%. La Zambie et le Zimbabwe avec leurs ratios élevés de 82% et 93 respectivement, ont eu un impact négatif sur la moyenne l'ensemble pays des PFA.

Figure 8: Arriérés globaux en tant que ratio des recettes fiscales nettes dans certains pays des PFA, 2016



Dans la région des pays des PFA, les infractions douanières se manifestent sous forme de contrebande, de sous-déclaration, de non-déclaration et de classification erronée. Les statistiques des pays des PFA sur les saisies douanières sont un défi, car plusieurs pays ne parviennent toujours pas à ventiler les saisies douanières. Toutefois, en ce qui concerne les saisies globales, l'Ouganda, le Nigéria et le Rwanda enregistrent le plus grand nombre de saisies douanières. En ce qui concerne les saisies ventilées, d'autres saisies sont répandues en Angola et au Cameroun, suivies par des saisies de contrebande au Nigéria et en Ouganda.

Défis liés aux ressources humaines

Les ressources humaines (RH) dans les pays des PFA devraient s'accorder avec la direction afin d'identifier le personnel nécessaire à l'exécution des plans d'activités stratégiques et opérationnels.

Disparités entre les sexes

Le déséquilibre entre les sexes reste élevé, le ratio Hommes / Femmes ayant légèrement augmenté, passant de 1,83 en 2015 à 1,84 en 2016. Des facteurs tels que la culture, les exigences professionnelles et l'environnement de travail qui entravent la parité hommes-femmes doivent être pris en compte par les pays des Pays PFA. L'emploi des cadres supérieurs était également biaisé en faveur des hommes. Cette situation doit être résolue dans l'intérêt de l'égalité des sexes.

Couverture du personnel de l'administration fiscale

Une analyse du ratio de la population par employé de l'administration fiscale dans la région des PFA a montré que la région était fortement sous-équipée avec une moyenne de 10 506 personnes par

employé de l'administration fiscale. Curieusement, le ratio contribuables/personnel des administrations, estimé à 110 en 2016, est tombé en dessous du seuil international de 150-250. Cependant, les ratios

généraux personnel d'appui/personnel de base indiquait un sureffectif de personnel d'appui dans les administrations fiscales.

Figure 9: Ratio du personnel homme/femme, 2016

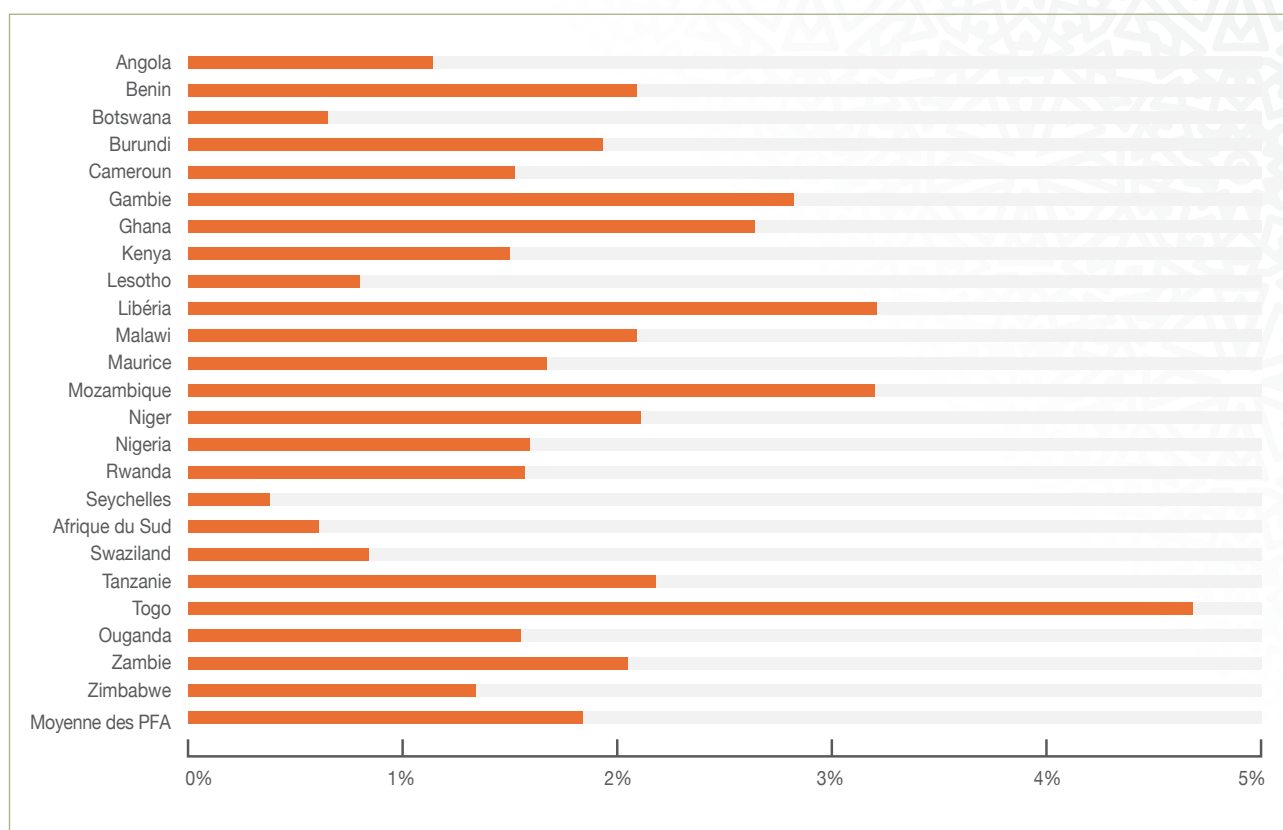
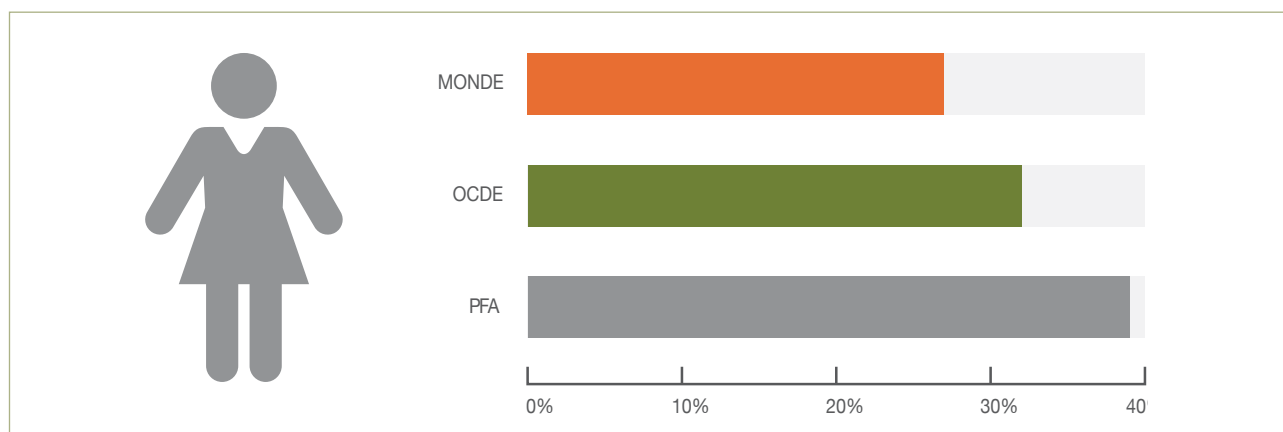


Figure 10: Proportions de femmes cadres supérieures



Il est offert aux pays membres de l'ATAF l'opportunité de s'impliquer dans la rédaction du contenu des PFA, et ainsi, d'influencer la narrative des PFA, accroissant ainsi la visibilité de leur institution et renforçant les capacités de leurs personnels, tout en exposant les rédacteurs à la scène fiscale internationale. Comme chaque année comporte ses propres défis, les candidats sélectionnés ne sont détachés que pour la publication actuelle. Toutefois, le détachement peut être étendu en accord avec l'administration fiscale d'envoi.

Les services de recherche et de planification, les services de politiques fiscales ou les des statistiques fiscales et d'analyse des recettes fiscales des administrations désireux de partager la responsabilité de rédaction des PFA avec **le Secrétariat de l'ATAF, sont invités à manifester leur intérêt à contribuer à la publication de chaque édition des PFA.**

Les administrations fiscales intéressées nommeront **aux plus deux fonctionnaires du fisc hautement qualifiés**, ayant une formation approfondie en économie et en recherche, qui assumeront des responsabilités clés dans la préparation de la publication des PFA.

COORDONNEES ET LIENS IMPORTANTS

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez nous contacter aux coordonnées suivantes:

nmonkam@ataftax.org;

fmbuyamba@ataftax.org; or

+ 27 12 451 8834.

<http://ataftax.org>

[http://ataftaxevents.org/index.](http://ataftaxevents.org/index.php?page=documents&func=view&document_id=17)

[php?page=documents&func=view&document_id=17](http://ataftaxevents.org/index.php?page=documents&func=view&document_id=17)



Partenaires de développement

Cette publication a pu être produite grâce à la coopération des partenaires de développement suivants de l'ATAF:

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA | INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION



EMBASSY OF FINLAND
PRETORIA



Implemented by:
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



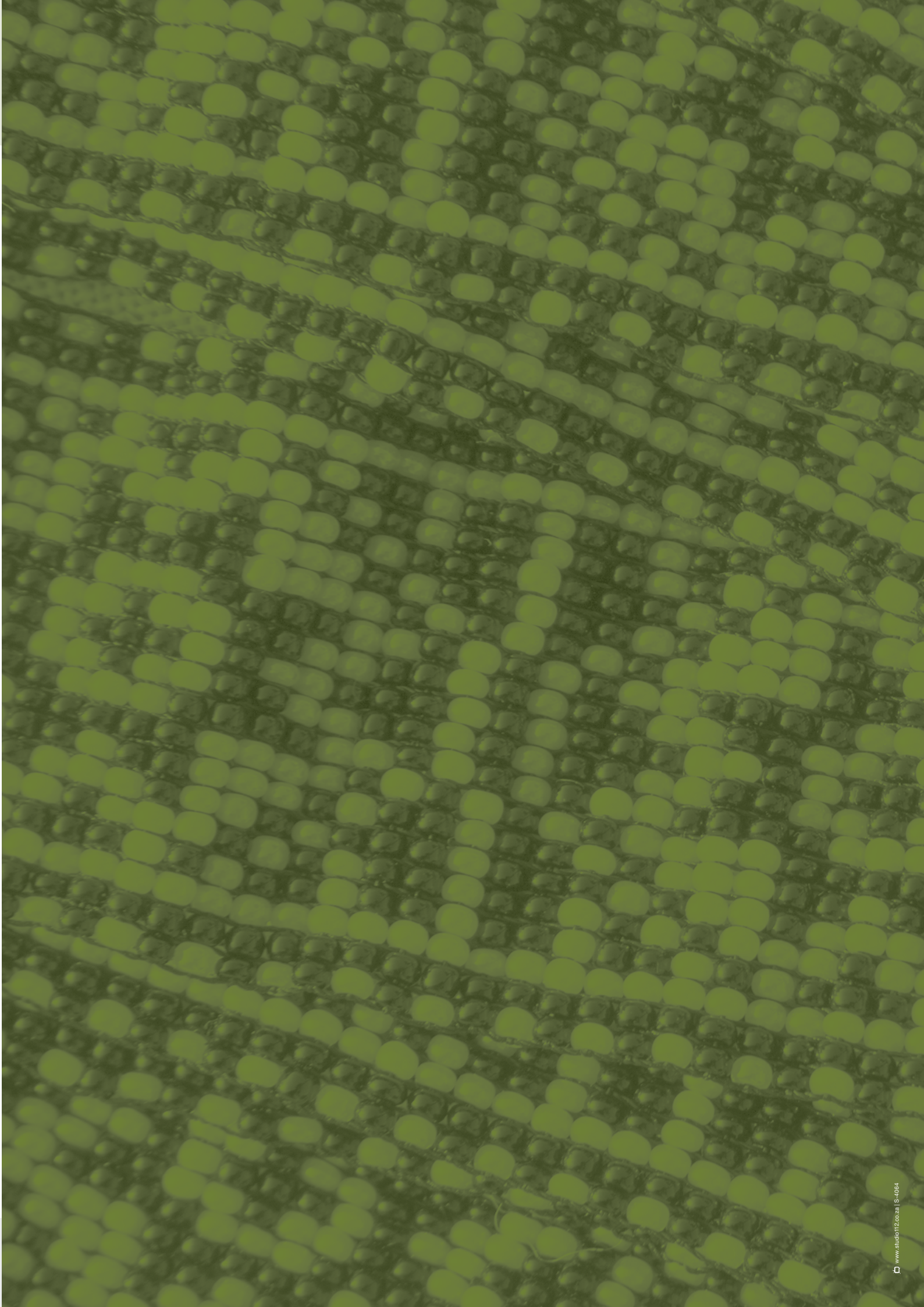
Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs FDEA
State Secretariat for Economic Affairs SECO





AFRICAN TAX OUTLOOK

Secrétariat de l'ATAF
Direction de la Recherche
Postnet Suite 430
Private Bag 15, Menlo Park
Pretoria 0102
South Africa

Téléphone: +27 12 451 8800
E-Mail: info@ataftax.org
www.ataftax.org



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM
FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE